

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JUIN 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 71 (dont 10 procurations)

N° 26

OBJET :

**ZONE D'ACTIVITES
ECONOMIQUES**

LES ANCISES 2

**MODIFICATION DU
CAHIER DES
CHARGES DE
CESSION DE TERRAIN**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

21 JUIN 2019

Publiée ou notifiée

le :

21 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTYER - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2011-2054 du 29 décembre 2011,

Vu l'article L. 311-6 du code de l'urbanisme qui prévoit l'approbation lors de chaque cession ou concession d'usage de terrains à l'intérieur des ZAC d'un cahier des charges de cession de terrain (CCCT),

Vu les délibérations 28 A et 28 B du 29 mars 2007, portant sur l'approbation du dossier projet d'aménagement et du dossier de réalisation de la zone des Ancises 2 sur la commune de Creuzier le Neuf,

Vu la délibération n°10 du 28 février 2019 portant sur la modification du cahier des charges de cession,

Vu les délibérations n°11, 12, 13 du 28 février 2019 portant cession de terrain au profit des entreprises Rajat, Dardinier et SCI Cabourbon,

Vu la délibération n°19 du 28 mars 2019 portant cession de terrain au profit de la SAS MCE,

Considérant que le cahier des charges de cessions de terrains (CCCT) a pour objet de régir les relations de l'aménageur avec les acquéreurs de lots, et des acquéreurs entre eux,

Considérant qu'il convient de mettre en conformité le cahier des charges de cession de terrain existant avec la réglementation portant suppression des notions de surfaces hors œuvre nette (SHON) et surface hors œuvre brute (SHOB),

Considérant qu'il convient de spécifier pour chaque parcelle cédée, la surface de plancher maximale constructible,

Considérant le déficit de foncier économique immédiatement disponible sur l'ensemble du territoire,

Considérant que l'augmentation de surface plancher maximale permet une utilisation plus raisonnée des espaces urbanisables,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'annuler la délibération n°10 du 28 février 2019,
- De modifier le cahier des charges de cession de terrain de la Zone d'Activités Economiques des Ancises 2 en fixant la surface de plancher dont la construction est autorisée à 0.75 lors de cession de parcelles et ce dans la limite des différentes contraintes urbanistiques propres à la zone (hauteur maximale des constructions, implantation par rapport aux limites séparatives et espaces publics...),
- D'établir avec chaque entreprise ayant sollicité une acquisition depuis le 01 janvier 2019 un avenant au cahier des charges de cession pour tenir compte de la modification du coefficient de surface plancher maximale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

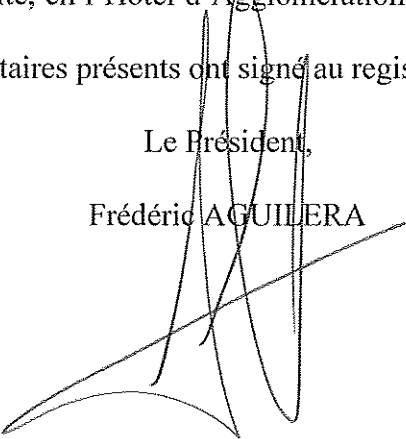
- approuve cette proposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 26 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES - LES ANCIZES 2 - MODIFICATION
DU CAHIER DES CHARGES DE CESSIION DE TERRAIN

Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 21/06/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 13JUN2019_26

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUN2019_26-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : 26.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUN2019_26-DE-
1-1_1.pdf)